

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
04/7/26
DOSSIER N°6779**

AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VÉTOS 23

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VÉTOS 23



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-04/7/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées à la bourse d'études et aux frais de stages sollicités par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
	ANNÉE D'ÉTUDES	BOURSE D'ÉTUDES
M. A.	Université des sciences agricoles et de médecine vétérinaire de Cluj-Napoca (Roumanie) 6 ^e année du 10/02 au 30/06/2025 (4 mois et 19 jours) <i>a bénéficié d'une aide au stage en 2023 et 2024</i>	à partir de la date de dépôt de la demande du 10 au 28 février 2025 : 542,85 € de mars à juin 2025 (800 € x 4 mois) : 3 200 € soit 3 742,85 €
TOTAL BOURSE D'ÉTUDES		3 742,85 €

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
	ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	AIDE AU STAGE
P. M	Ecole nationale vétérinaire Alfort 2 ^e année Stage du 03 au 07/02/2025 (1 semaine)	Déplacements : 200 € soit 200 €
M. A.	Ecole nationale vétérinaire Lyon 5 ^e année Stage du 10 au 14/02/2025 (1 semaine)	Déplacements : 200 € soit 200 €
P. M.	Ecole nationale vétérinaire Lyon 3 ^e année Stage du 03 au 07/02/2025 (1 semaine)	Déplacements : 200 € soit 200 €

M. A.	Ecole nationale vétérinaire Nantes 6 ^e année Stage du 03 au 21/02/2025 (3 semaines) <i>a bénéficié d'une aide au stage en 2024</i>	Déplacements : 200 € soit 200 €
B. M.	Faculté de médecine vétérinaire Bucarest (Roumanie) 6 ^e année Stage du 10 au 22/02/2025 (2 semaines)	Déplacements : 200 € Hébergement : 200 € soit 400 €
R. L.	Ecole nationale vétérinaire Lyon 3 ^e année Stage du 03 au 14/02/2025 (2 semaines)	Déplacements : 200 € soit 200 €
TOTAL AIDES AUX STAGES		1 400,00 €

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat d'engagement réciproque relatif à la bourse d'études et les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Articles 65131 et 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET